



CHATENOIS-LES-FORGES

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU MERDREDI 12 AVRIL 2023**

Ouverture de la séance à 19H00.

PRÉSENTS : Marie-Josée BAILLIF, Pauline BREUX, Gérard DONTENVILLE, André DROIT, Doris GIGANDET, Céline GROSJEAN, Denis GROSJEAN, Victor GUIDOLIN, Aline LAMBERT, Christophe LEDRAPIER, Marie-Nadine MAIRE, Pascal MICHELAT, Bernard MUESSER, Laetitia PEROLLA, Virginie ROUSSEY, Sylvie SANTUCCI-JOSSE, Christine SIEDEL.

PROCURATIONS : Florian BOUQUET donne procuration à Marie-Nadine MAIRE, Emelyne DECREUSE donne procuration à Céline GROSJEAN, Amandine DUPONT-SCHMALTZ donne procuration à Doris GIGANDET, Lionel LACHAIZE donne procuration à Bernard MUESSER, Lionel VAUTHIER donne procuration à Christophe LEDRAPIER.

ABSENT : Christopher MELNYK, Virginie ROUSSEY.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Céline GROSJEAN est désignée secrétaire de séance.

II. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL, MONSIEUR PASCAL MICHELAT, SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR CHRISTOPHER MELNYK

Suite à la démission de Monsieur Christopher MELNYK de ses fonctions de Conseiller Municipal par courrier du 31 mars 2023 reçu en mairie le 5 avril 2023, il y a lieu de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

En vertu de l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Le candidat appelé à remplacer le conseiller municipal, Monsieur Pascal MICHELAT, a été informé par courrier de son nouveau statut.

Information a été faite à Monsieur le Préfet de ces changements, qui en a pris acte.

A l'invitation de Madame le Maire, Monsieur Pascal MICHELAT est appelé à prendre place parmi les conseillers municipaux.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis à Monsieur le Préfet.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Pascal MICHELAT en qualité de Conseil Municipal.

III. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Directeur Général des Services expose.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Comptable public et que le Compte de Gestion établi par le Comptable public est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Madame le Maire et du Compte de Gestion du Comptable public,

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du Comptable public pour l'année 2022.

IV. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Directeur Général des Services expose.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération n°025 en date du 13 avril 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°046 en date du 23 juin 2022 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération n°064 en date du 03 novembre 2022 approuvant la décision modificative n°2,

Vu la délibération n°083 en date 08 décembre 2022 approuvant la décision modificative n°3,

Vu les conditions d'exécution du budget 2022,

L'exposé entendu, Madame le Maire se retire et M. Gérard DONTENVILLE soumet au vote le compte administratif de l'exercice 2022 ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	2 276 648.45€	72215.30 €	380 052.17€
RECETTES	2 573 454.54€	0 €	167 695.88€
RESULTAT	296 806.09€	72215.30 €	212 356.29€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **VOTE** le compte administratif pour l'exercice 2022.

V. AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2022

Monsieur le Directeur Général des Services expose.

Au Compte Administratif, le Conseil Municipal a été amené à constater et délibérer sur les résultats de l'exercice et les résultats de clôture rappelés dans le tableau suivant :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	2 276 648.45 €	2 573 454.54 €	380 052.17 €	167 695.88 €	2 656 700.62 €	2 741 150.42 €
Résultat de l'exercice		296 806.09 €	212 356.29 €		- €	84 449.80 €
Résultat reportés		559 803.05 €		886 541.98 €		1 446 345.03 €
TOTAUX	2 276 648.45 €	3 133 257.59 €	380 052.17 €	1 054 237.86 €	2 656 700.62 €	4 187 495.45 €
Résultats de clôture		856 609.14 €		674 185.69 €		1 530 794.83 €
Restes à réaliser		- €	72 215.30 €		72 215.30 €	
TOTAUX CUMULES		856 609.14 €		674 185.69 €		
RESULTAT DEFINITIF		856 609.14 €	- €	674 185.69 €		1 530 794.83 €

Le résultat de clôture pour l'année 2022 est de :

- **296 806.09 €** en section de fonctionnement (excédent)
- **212 356.29 €** en section d'investissement (déficit)

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 856 609.14 € qu'il conviendra de reporter selon les écritures suivantes :

sur le chapitre **R 002** (report en fonctionnement) pour 656 609.14 €
sur le chapitre **DF 023** (virement section d'investissement): 200 000.00 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement (hors Restes à Réaliser) s'élève à 674 185.69 € qu'il conviendra de reporter sur le chapitre **R 001** (report en investissement)
Sur le chapitre **021 RI** : 300 000.00 €

Ces inscriptions budgétaires seront transcrites sur les chapitres précités lors de l'élaboration du budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats et la reprise par section au budget primitif 2023 des écritures suivantes :
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté pour la somme de **656 609.14 €**,
 - 023 - Virement à la section d'investissement pour la somme de **200 000.00 €**,
 - 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour un montant de **674 185.69 €**,
 - **021** - Recettes à la section d'investissement pour la somme de **200 000.00 €**.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour **72 215,30€** feront l'objet d'inscriptions dans les comptes appropriés au budget primitif 2023.

VI.VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Le Directeur général des services expose.

Lors du vote du budget 2022 les élus avaient approuvé une augmentation de 4 % des taux de référence pour 2022 :

TFPB : 28.61%

TFNB : 42.19%

Il est rappelé aux élus à titre de comparaison les taux moyens communaux appliqués en 2022.

	CLF	Taux moyen communaux /national	Taux moyen communaux /départemental	Taux plafond à ne pas dépasser 2023
TFB	28.61%	38.28%	37.71%	91.20%
TFNB	42.19%	50.44%	52.76%	126.73%
THRS	7.64%	22.98%	23.58%	48.54%

Avant de statuer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023, il convient de rappeler la situation économique actuelle et l'impact des dépenses d'énergie en très forte hausse pour 2023 comme celui du coût des matières premières répercuté par les fournisseurs et les entreprises.

La baisse constatée de la dotation globale de fonctionnement va à nouveau impacter nos ressources de la section de fonctionnement.

Un contexte inflationniste prévisionnel fixé à 5.0% pour 2023 (6.3% au mois de février) à comparer avec le taux de 2022 calculé à 5.2% qui va impacter le pouvoir d'achat des ménages.

Il faut tenir compte de variation de 7.1% de la valeur des bases d'imposition prévisionnelles 2023 qui mécaniquement va augmenter les recettes des taxes directes locales.

A l'analyse de l'impact de tous ces différents paramètres il est proposé au vote des élus une augmentation pour les 3 taxes des taux limité à 2% rappelés dans le tableau ci- dessous.

	Pour mémoire taux de référence 2022	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2023	Taux proposés au vote pour 2023	Produits attendus
Taxe sur le foncier bâti	28.61%	3 231 000 €	29.18%	942 877 €
Taxe sur le foncier non bâti	42.19%	21 700 €	43.03%	9 338 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7.64%	98 107 €	7.79%	7 645 €
				959 860 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer et fixer les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2023.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation des taux en 2023 de 2% pour les 3 taxes locales (TFB, TFNB et THRS) selon le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** une augmentation du taux de 2% applicable aux bases d'imposition de la taxe sur le foncier bâti 2023,
- **VOTE** une augmentation du taux de 2% applicable aux bases d'imposition de la taxe sur le foncier non bâti 2023,
- **VOTE** une augmentation du taux de 2% applicable aux bases d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 2023.

VII. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Directeur Général des Services présente les prévisions du budget primitif 2023 au Conseil Municipal,

TABLEAU RECAPITULATIF PAR SECTION						
Nature	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	2 889 044,65 €	203 222,00 €	3 092 266,65 €	2 415 657,51 €	676 609,14 €	3 092 266,65 €
Section d'investissement	998 097,72 €	20 000,00 €	1 018 097,72 €	140 690,03 €	877 407,69 €	1 018 097,72 €
TOTAL GENERAL	3 887 142,37 €	223 222,00 €	4 110 364,37 €	2 556 347,54 €	1 554 016,83 €	4 110 364,37 €

Répartition par chapitres :

DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractères général	1 182 300,00 €		1 182 300,00 €
012	Charges de personnel frais assimilés	1 344 500,00 €		1 344 500,00 €
014	Atténuation de produits	13 000,00 €		13 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	152 450,00 €		152 450,00 €
66	Charges financières	27 526,00 €		27 526,00 €
67	Charge exceptionnelles	1 268,65 €		1 268,65 €
022	Dépenses imprévues	168 000,00 €		168 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		200 000,00 €	200 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections		3 222,00 €	3 222,00 €
	Total	2 889 044,65 €	203 222,00 €	3 092 266,65 €
RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Atténuation de charges	25 000,00 €		25 000,00 €
70	Produits services domaines et vente	243 942,00 €		243 942,00 €
73	Impôts et taxes	1 231 103,00 €		1 231 103,00 €
74	Dotations et participation	697 580,51 €		697 580,51 €
75	Autres produits de gestion courante	206 810,00 €		206 810,00 €
76	Produits financiers	222,00 €		222,00 €
77	Produits exceptionnels	11 000,00 €		11 000,00 €
042	Travaux en régie		20 000,00 €	20 000,00 €
043	Opération intérieure de la section		0,00 €	0,00 €
002	Résultat antérieur reporté		656 609,14 €	656 609,14 €
	Total	2 415 657,51 €	676 609,14 €	3 092 266,65 €

DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
20	Immobilisation incorporelles	16 176,00 €		16 176,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €		0,00 €
21	Immobilisations corporelles	782 742,51 €		782 742,51 €
23	Immobilisation en cours	0,00 €		0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	139 179,21 €		139 179,21 €
020	Dépenses imprévues	60 000,00 €		60 000,00 €
040	Travaux en régie		20 000,00 €	20 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €
	Total	998 097,72 €	20 000,00 €	1 018 097,72 €
RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
13	Subventions d'investissement	81 821,00 €		81 821,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €		0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €		0,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	57 369,03 €		57 369,03 €
165	Dépôts et cautionnemnt reçus	1 500,00 €		1 500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		200 000,00 €	200 000,00 €
040	Oprations d'ordre transfert entre sections		3 222,00 €	3 222,00 €
041	Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €
001	Excédent antérieur reporté		674 185,69 €	674 185,69 €
	Total	140 690,03 €	877 407,69 €	1 018 097,72 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-2,

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le budget primitif principal 2023 par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement avec reprise des résultats de l'année 2022.

VIII. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions étudiées par la commission Subventions réunie le 5 avril 2023.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ANNUELLES (en €)	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	BONUS
USC	4 300		700
SAVOUREUSE	4 300		700
ACC	4 300		700
CCL	1 000		
LA BOULE JOYEUSE	300		
HARMONIE MUNICIPALE	2 000		
JEUX THEME	545		
3EME ÂGE	600		
CLUB ALPHA	900	250	
COLLECTIF RESISTANCE	60		
PETIT DIABLES	255		
COMITE DES FÊTES	1 000		
EDUCATION POPULAIRE	1 500		
JEUNES SAPEURS POMPIERS	750		
AMICALE SAPEURS POMPIERS	650		
ENFANTS DE RÊVE	730		
AMICALE PERSONNEL	2 000		
VOISINOFOLIE	60		
CENTRE ENTRAIDE GENEVA	100		
ANCIENS D'ALGERIE	60		
DONNEURS DE SANG	60		
JARDINS OUVRIERS	60		
SOUVENIR Français	60		
SOUTIEN UKRAINE REFUGIES	500		
SOCIETE MYCOLOGIQUE	60		
LES MUTILES DE LA VOIX	60		
LES AMIS DE L'ORGUE	300		
LA BERMONTOISE	60		
LES AMIS DE LA GENDARMERIE	200		
APE	200		
O COM 3 POMMES	60		
MAISON FLEURIES	1 000		
SOUS-TOTAL	28 030	250	2 100

TOTAL GENERAL	30 380 €
----------------------	-----------------

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION, 4 membres élus d'un bureau associatif ne participant pas au vote,

- **DECIDE** d'attribuer aux associations les montants figurant dans le tableau ci-joint,
- **DIT** que le montant total de ces subventions sera imputé à l'article 6574 "subventions aux associations et autres personnes de droit privé",
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

IX. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION UPE 2022

Monsieur le Directeur Général des Services expose.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Comptable public et que le Compte de Gestion UPE établi par le Comptable public est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Madame le Maire et du Compte de Gestion UPE du Comptable public,

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion UPE du Comptable public pour l'année 2022.

X. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF UPE 2022

Monsieur le Directeur Général des services expose.

La commune a mis en place un budget annexe en comptabilité M 41 pour comptabilisation les recettes de la production d'électricité de panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de la nouvelle école maternelle intercommunale.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	REALISE	RAR	REALISE
DEPENSES	635.15 €	0€	0 €
RECETTES	1000.00 €		0 €
RESULTAT	364.85 €		0 €

L'exposé entendu, Madame le Maire se retire et M. Gérard DONTENVILLE soumet au vote le Compte Administratif UPE de l'exercice 2022 en constatant un excédent d'exploitation de 364.85 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** le Compte Administratif UPE pour l'exercice 2022.

XI. AFFECTATION DU RESULTAT UPE 2022

Monsieur le Directeur Général des Services expose.

Au Compte Administratif, le Conseil Municipal a été amené à constater et délibérer sur le résultat de l'exercice et le résultat de clôture rappelés dans le tableau suivant :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
UPE						
Opérations de l'exercice	635,15 €	1 000,00 €	- €	- €	635,15 €	1 000,00 €
Résultat de l'exercice		364,85 €		- €		364,85 €
Résultat reportés	1 130,20 €	- €		- €		- €
TOTAUX	1 765,35 €	1 000,00 €	- €	- €	1 765,35 €	1 765,35 €
Résultats de clôture	765,35 €			- €		- €
Restes à réaliser			- €			
TOTAUX CUMULES		- €		- €		
RESULTAT DEFINITIF	765,35 €	- €	- €	- €	765,35 €	- €

Le résultat de clôture est déficitaire pour l'exercice 2022 pour un montant de 765.35 €.

Il conviendra de reporter en dépense sur le chapitre D 002.

Cette inscription budgétaire sera transcrite sur le chapitre précité lors de l'élaboration du budget primitif 2023.

XII. VOTE DU BUDGET PRIMITIF UPE 2023

Monsieur le Directeur Général des Services présente les prévisions du budget primitif UPE (unité de production d'énergie) 2023 au Conseil Municipal.

<u>DEPENSES D'EXPLOITATION</u>				
<u>DEPENSES</u>				
Article	Libellé	BP 2022	Réalisé au 31/12/2022	BP 2023
011	Charges à caractères généraux	1 500,00 €	635,15 €	900,00 €
6061	Fournitures non stockable	1 000,00 €	635,15 €	700,00 €
615221	Entretien sur biens immobiliers	300,00 €	0,00 €	100,00 €
6161	Assurances	200,00 €	0,00 €	100,00 €
658	Services bancaires et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	17 369,80 €	0,00 €	19 334,65 €
002	Report du déficit antérieur	1 130,20 €	1 130,20 €	765,35 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		20 000,00 €	1 765,35 €	21 000,00 €
<u>RECETTES</u>				
Article	Libellé	BP 2022	Réalisé au 31/12/2022	BP 2023
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	20 000,00 €	0,00 €	21 000,00 €
7011	Vente électricité école maternelle F. Dolto	0,00 €	0,00 €	21 000,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		20 000,00 €	1 000,00 €	21 000,00 €

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Article	Libellé	BP 2022	Réalisé au 31/12/2022	BP 2023
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et cautions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Capital à rembourser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles (sans marché)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
215318	Installation à caractères spécifique	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13911	Etats	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13912	Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13914	Commune	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES				
Article	Libellé	BP 2021	Réalisé au 31/12/2021	BP 2023
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
281538	Install caractère spécifique équipement électrique	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2815318	Install caractère spécifique équipement électrique	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Autres réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		0,00 €	0,00 €	0,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-2,

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le budget primitif UPE 2023 par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement avec report du résultat déficitaire de l'année 2022.

XIII. CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS « CITY PARK » - CHOIX DES ENTREPRISES ET SIGNATURE DES MARCHES

M. Christophe LEDRAPIER, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle le projet de création d'un terrain multisports rue des Martinets sur la parcelle communale AM 299.

L'autorisation de lancer l'appel d'offres a été adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 novembre 2022.

Il rappelle le budget prévisionnel et le plan de financement du projet approuvés lors de la séance du conseil municipal approuvés en séance du 2 mars 2023.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 98 192,26 € HT soit 117 830,72 € TTC dont :

- 27 937,50 € HT soit 33 525,00 € TTC, pour les travaux de plateforme.
- 70 254,76 € HT soit 84 305,72 € TTC, pour les équipements.

M. Christophe LEDRAPIER, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, expose.

Le marché pour la création d'un terrain multisports a été lancé par la collectivité sous forme d'une procédure adaptée passée en application des articles L-2123-1 et R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire.

Cette consultation a été publiée le 22 février 2023 pour une remise des offres fixée au 27 mars 2023 à 12h00.

4 offres ont été déposées pour le lot 1 Terrassement.

7 offres ont été déposées pour le lot 2 Terrain multisports et équipements.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 6 avril 2023 à 16h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation de l'analyse des offres par Christophe LEDRAPIER, Madame le Maire propose de retenir l'option d'un terrain de 32x15 ml et d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

LOT 1 Terrassement

- **IDVERDE - Agence de Montbéliard Belfort - 6 rue du Chemin de Fer 90600 Grandvillars - dont le siège social se situe 4 avenue André Malraux 92300 Levallois-Perret**
pour un montant de 24 192.99 € HT soit 29 031.58 € TTC.

LOT 2 Terrain multisports et équipements

- **HUSSON International - Agence Régionale - 12 rue Joseph Weiss 68120 Pfastatt - dont le siège social se situe route de l'Europe BP 01 68850 Lapoutroie**
pour un montant de 45 175.90 € HT soit 54 211.08 € TTC.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- **DECIDE** de retenir la proposition de Madame le Maire et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres c'est-à-dire IDVERDE pour le Lot 1 et HUSSON pour le Lot 2 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son Représentant à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre des travaux pour la création du terrain multisports ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

XIV. CONVENTION D'UTILISATION ET D'ANIMATION AVEC L'ASSOCIATION LA SAVOUREUSE DE CHATENOIS-LES-FORGES DU TERRAIN MULTISPORTS

Madame le Maire expose.

Elle rappelle le projet de création du terrain multisports et les demandes de financement au Département et à l'Agence Nationale du Sport présentées en séance du 2 mars 2023.

Afin de valider la demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport, il convient de signer une ou plusieurs conventions d'utilisation et d'animation de l'équipement.

L'association LA SAVOUREUSE de Châtenois-les-Forges - représentée par son Président M. Courberand - section BASKET - accepte cet engagement.

Il convient de signer une convention entre l'association et la commune.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention d'utilisation et d'animation de l'équipement par la SAVOUREUSE ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son Représentant à signer la convention et tout document à intervenir.

XV. CONVENTION D'UTILISATION ET D'ANIMATION AVEC L'ASSOCIATION L'ATHLETIC CLUB CHATENAIS DU TERRAIN MULTISPORTS

Madame le Maire expose.

Elle rappelle le projet de création du terrain multisports et les demandes de financement au Département et à l'Agence Nationale du Sport présentées en séance du 2 mars 2023.

Afin de valider la demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport, il convient de signer une ou plusieurs conventions d'utilisation et d'animation de l'équipement.

L'ATHLETIC CLUB CHATENAIS représenté par son Président M. Valentini - section BADMINTON - accepte cet engagement.

Il convient de signer une convention entre l'association et la commune.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention d'utilisation et d'animation de l'équipement par l'ATHLETIC CLUB CHATENAIS ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son Représentant à signer la convention et tout document à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

A. Règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire

Ce point est retiré du débat et reporté à une séance ultérieure.

B. Maison Forestière

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 23 juin 2022, le Conseil Municipal a rejeté après débat, par 15 voix CONTRE, 3 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, la demande du garde forestier ONF, en poste sur le secteur de Châtenois-les-Forges, pour acquérir la maison forestière, propriété communale, qu'il occupe avec sa famille.

Le Conseil Municipal a considéré que la conservation de cette maison représentait un attrait pour l'accueil d'un garde forestier ou de tout autre locataire considérant les travaux de rénovation récents.

Madame le Maire explique la demande réitérée du garde forestier et qu'il convient dès lors de présenter à nouveau ce sujet au nouveau Conseil Municipal installé le 16 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, par 14 voix CONTRE, 3 voix POUR et 5 ABSTENTIONS,

- **VOTE CONTRE** la vente de la maison forestière.

INFORMATIONS DIVERSES

- Invitation des conseillers municipaux à une visite de la forêt communale le 22 avril 2023 à 9h00.

Fin de séance à 22H50.

La Secrétaire de Séance,
Céline GROSJEAN